

## Règles à respecter pour l'envoi de fichiers géomatiques (contours des territoires des PAEC)

Afin de garantir la bonne instruction des territoires de PAEC, les règles géomatiques suivantes devront être respectées par les opérateurs. **L'instruction ne pourra pas être garantie en cas de non-respect.**

### Les opérateurs veilleront à transmettre des couches géomatiques :

- au format **.shp** (dans le système de coordonnées de référence EPSG:2154, RGF93-Lambert-93) **dans un fichier unique de format .zip**
- de nature surfacique non-linéaire (de type polygonal ou multi-polygonal) représentant le périmètre d'un territoire plutôt qu'un agglomérat de parcelles
- en limitant les anomalies topologiques (points confondus, points aberrants, scories ou "papillons")
- en évitant le chevauchement des polygones au sein d'une même couche géographique
- dans la mesure du possible, avec des contours proches de la réalité du terrain"

### En respectant les règles de nommage des fichiers et des champs des tables attributaires suivantes :

Les noms des couches devront faire apparaître clairement le nom de l'opérateur du PAEC (l'acronyme pour les structures à dénomination longue, le nom de ce dernier et une information de date) :

**"LibelleOpérateur-LibellePAEC-AAAAMMJJ.shp"** (ex : **"CRAN-BN\_ANDA-20220721.shp"**)

Les tables attributaires des couches devront comprendre a minima les champs suivants. Tout champ supplémentaire devra être clairement explicité.

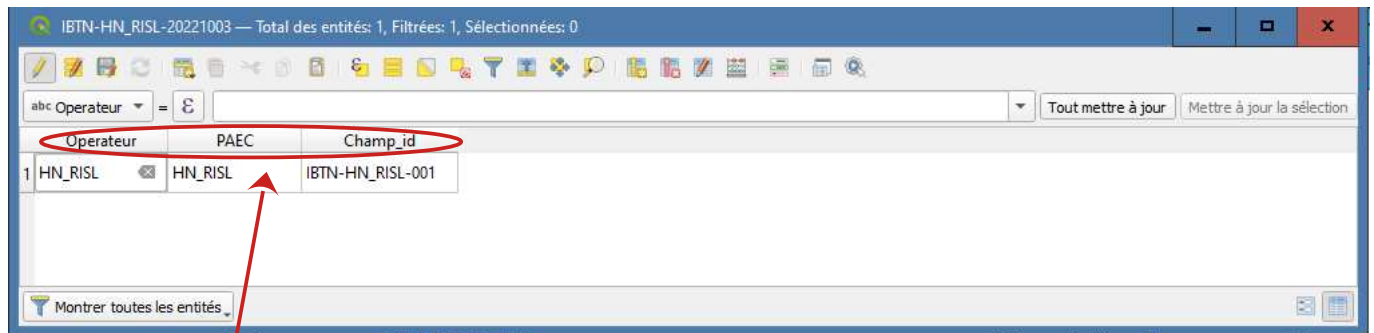
Champs de la table attributaire :

| Champs    | Type  | Longueur           | Commentaire                                                                                                                                                              |
|-----------|-------|--------------------|--------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| Operateur | Texte | Max 50 caractères  | Les structures à dénomination longue peuvent utiliser leur acronyme                                                                                                      |
| PAEC      | Texte | Max 50 caractères  | Dans le cas d'un PAEC historique, le code de la programmation précédente peut-être repris. Dans le cas d'un nouveau PAEC, préciser un libellé complet.                   |
| Champ_id  | Texte | Max 100 caractères | Dans le cas d'une couche à plusieurs polygones, respecter la nomenclature suivante : LibelleOperateur-LibellePAEC-NumSéquentielUnique3Chiffres (ex : "CRAN-BN_ANDA-001") |

## AAP PAEC 2025 – Normandie

### Annexe 2

Exemple d'une table attributaire conforme d'un opérateur :



IBTN-HN\_RISL-20221003 — Total des entités: 1, Filtrées: 1, Sélectionnées: 0

abc Operateur = €

Tout mettre à jour Mettre à jour la sélection

|   | Operateur | PAEC    | Champ_id         |
|---|-----------|---------|------------------|
| 1 | HN_RISL   | HN_RISL | IBTN-HN_RISL-001 |

Montrer toutes les entités

Les intitulés des 3 champs sont strictement respectés (pas d'accent, majuscules ou minuscules, tiret touche 8). Les champs respectent les règles (type et longueur).